

Le congrès extraordinaire de la C.G.T. de France

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **12 (1920)**

Heft 11

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-383342>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

de résoudre les problèmes sociaux. Le congrès invite les ouvriers sur métaux de tous les pays à empêcher les guerres futures en refusant de se prêter à la fabrication de munitions ou d'engins de guerre.

Diverses mesures touchant à l'organisation de la fédération furent prises en vue de faciliter le travail en commun de ses adhérents. Le secrétariat fut transféré de Stuttgart en Suisse. Le congrès désigna en outre un comité exécutif de quatre membres et décida la nomination d'un secrétaire permanent. Le camarade Conrad Ilg remplira provisoirement cette fonction jusqu'au prochain congrès qui aura lieu en 1921.

Dans une résolution, le congrès déclare que le devoir des organisations affiliées est d'agir pour que les principes contenus dans la convention internationale du travail de Washington soient insérés avant le 1er juillet 1921 dans le régime légal de chaque pays et de s'opposer par tous les moyens aux dérogations qui auraient pour objet de prolonger indéfiniment la journée de 8 heures, en violation du principe même de cette réforme.

Après que le camarade Merrheim, de France, eut remercié le camarade Schlicke, de Stuttgart, pour les services rendus comme secrétaire international et déclaré qu'en déplaçant le siège du secrétariat, le congrès n'a eu en vue que la reconstitution de l'Internationale, et fait appel à tous pour développer ensemble dans un esprit de solidarité et de confiance mutuelles la puissance de l'Internationale, le congrès fut clôturé.

Le Congrès international des peintres

Le 10 septembre se sont réunis à Stuttgart, pour la première fois depuis 9 ans, les représentants des organisations des peintres. Le Danemark, l'Autriche, la Suède et la Suisse avaient chacun 1 délégué, l'Allemagne 4 et la Hollande 2.

Le rapport du secrétaire international Streine, président de l'Union allemande, fut adopté à l'unanimité. Divers rapports de délégués furent communiqués sur l'état de l'organisation dans leurs différents pays. Dans la plupart de ces pays des contrats collectifs furent conclus. La journée de huit heures a été introduite dans tous les pays, sauf en Suisse. Les délégués adoptèrent une résolution insistant sur l'importance de cette réforme qu'il faut défendre énergiquement contre les attaques de la réaction.

Le camarade Jensch (Hollande) présenta un rapport sur la *tactique syndicale*, mettant au premier plan la lutte contre le capitalisme et le militarisme et préconisant la grève générale en cas de guerre. Il combattit le point de vue du délégué suisse qui préconisait le *tout ou rien* qu'il ne pourrait en aucun cas partager.

Après une discussion sur la création de *coopératives de production*, de la *socialisation*, des *maladies professionnelles* et des *accidents*, une résolution, invitant les membres à engager une lutte contre le régime économique actuel, fut adoptée à l'unanimité.

La fusion de l'Internationale des peintres avec l'Internationale du bâtiment fut adoptée en principe, mais sous certaines conditions d'autonomie, laissant les moyens aux groupes de la corporation de se tenir en rapport, pour des buts corporatifs, avec les groupes encore indépendants. Le camarade Streine, de Hambourg, fut unanimement confirmé comme secrétaire international.

Le Congrès international des relieurs

Il s'est ouvert le 28 septembre à Berne. 12 pays et 14 organisations étaient représentés; les délégués au nombre de 27 représentaient 213,950 syndiqués, soit:

La Belgique	avec 4,600 membres	1 délégué
Le Danemark	» 3,500	» 1 »
L'Allemagne	» 87,000	» 5 »
L'Angleterre		
Union of Bookb	» 24,000	» 2 »
Union of Print	» 58,000	» 1 »
L'Italie	» 14,000	» 3 »
La Hollande	» 3,050	» 2 »
La Norvège	» 1,700	» 1 »
L'Autriche	» 5,200	» 1 »
La Suède	» 3,300	» 1 »
La Suisse	» 1,800	» 6 »
La Tchéco-Slovaquie		
Siège de Prague	» 2,100	» 1 »
Siège de Reichenberg	» 1,100	» 1 »

L'ordre du jour prévoyait: 1. Rapport du secrétaire international et discussion. 2. Reprises des relations internationales. 3. Discussion des propositions reçues. 4. Désignation du siège de l'Internationale et du secrétaire.

Le secrétaire international Haueisen, de Berlin, rapporta sur l'activité du secrétariat. La guerre rendit presque tout travail impossible, le fait que la plupart des organisations cessèrent le paiement de leur cotisation y contribua aussi. L'activité du secrétariat fut vivement critiquée et les délégués firent un rapport sur la situation de leur organisation. Tous furent d'accord pour reprendre au plus vite les relations internationales. Les organisations représentées donnèrent unanimement leur adhésion à l'Internationale reconstituée. La situation financière du secrétariat fut réglée de cette façon: pour 100 membres masculins, il est perçu de chaque pays 2 heures de salaire dans la classe la plus élevée et pour 100 membres féminins 1 heure.

Le congrès renvoya à l'examen du nouveau secrétaire la question de l'unification du service de placement et la création d'un *fonds de grève international obligatoire*. Une proposition de la délégation italienne recommandant la fusion des organisations des arts graphiques fut adoptée à l'unanimité. La Suisse fut désignée à l'unanimité pour recevoir le siège de la nouvelle internationale des relieurs et le camarade Hochstrasser nommé secrétaire.



Le Congrès extraordinaire de la C. G. T. de France

La cité que Jeanne d'Arc a rendu célèbre doit à sa situation centrale d'avoir été choisie pour y tenir les assises de la C. G. T. Jolie ville, très propre, Orléans n'est pas une cité industrielle, mais plutôt une ville bourgeoise qui rappelle assez, par sa population, la ville de Neuchâtel. On y trouve comme dans celle-ci une Rotonde, un Mail. Sise au bord de la Loire, au milieu d'une riche campagne, elle est le centre commercial du Département du Loiret.

C'est près de la cathédrale, un pur chef-d'œuvre de style gothique, que se tint le congrès, dans la grande salle des fêtes. Il était patiemment attendu de chacun. Dès le début on eut l'impression que les tendances allaient se heurter violemment. Depuis les grèves de mai, qui aboutirent, comme on sait, à un désastre, les attaques n'avaient cessé contre le bureau confédéral, accusé des pires trahisons, sans que jamais aucune preuve n'ait été apportée. La minorité, qu'inspire Moscou, allait parler sans doute, et chacun attendait.

L'ordre du jour prévoyait: une discussion sur le rapport moral, l'orientation syndicale, la revision des statuts et le rapport financier. Mais, seules les deux premières questions purent être débattues durant les 7 jours que dura le congrès. 2225 syndicats étaient repré-

sentés. En France, chaque syndicat possède une voix au congrès, quelle que soit son importance numérique. Les fédérations et les unions départementales ne sont pas représentées comme telles avec voix délibératives, mais seulement consultatives.

La salle est intéressante, grande, très élevée, la galerie soutenue par de grandes voûtes de pierres, toute entourée de vitres, la lumière n'y manque pas, mais l'acoustique y est fort mauvaise. A la tribune placée au centre, drapée de rouge et ornée de plantes vertes, prend place le bureau confédéral et les délégués étrangers. C'est de là que majoritaires et minoritaires vont se mesurer, ces derniers groupés à gauche de la tribune, tandis que dans les autres parties de la salle les délégués sont groupés par profession.

Le rapport moral — que nous n'avons malheureusement pas pu obtenir — relate toute l'action de la C. G. T. jusqu'au mois de septembre 1920.

La minorité reprocha à la C. G. T. de ne s'être occupée de nationalisation qu'à la veille des grèves de mai. Le conseil économique du travail fut critiqué sévèrement, il est, suivant un délégué de Valence, « une couverture du bureau confédéral auquel il sert d'aureole ». La collaboration au Bureau international du travail n'a pas l'heur de plaire non plus aux minoritaires qui reprochent en outre au bureau de la C. G. T. de n'avoir pas tout fait pour sauver la révolution russe. Ce dernier reproche reviendra souvent dans la discussion, de même que l'attitude de la C. G. T. durant la grève de mai.

Les majoritaires n'eurent pas de peine à réfuter ces accusations. Leur unique pensée est de maintenir l'unité et de sortir d'une atmosphère stérile de suspicion et de haine. Un représentant du nord se tournant vers l'opposition, lui dit: « Il faut s'expliquer ici, et vider les poubelles que vous avez apportées.

Je veux savoir qui a acheté Jouhaux et combien il a été payé! Je ne veux pas que ces accusations soient formulées pour démolir nos organisations. »

Ces sentiments sont partagés par un jeune délégué de l'Allier qui vint poser la même question: « Nous ne pouvons pas espérer regrouper nos organisations tant que l'on continuera à mener cette campagne, à porter des accusations que l'on ne peut prouver. »

A ceux qui reprochent à la C. G. T. de n'avoir pas tout fait pour la Russie, un délégué, interrompant, dit: « Elle attend sans doute que les métallurgistes révolutionnaires de la Seine cessent de fabriquer des munitions pour la Pologne! »

La C. G. T. a défendu la révolution russe de toutes ses forces, a-t-elle tenu à son égard un autre langage que la minorité?

Pour le camarade Bourderon qui fut à Zimmerwald avec Merrheim, les responsables de l'échec de la grève de mai, sont ceux qui l'ont déclenchée.

« Il fallait préparer votre grève, dit-il aux cheminots minoritaires, car on ne se lance pas à la légère dans un tel mouvement; or rien n'avait été prévu par vous, pas même cette question de nationalisation dont vous aviez fait le pivot de l'action et que la masse ouvrière ne comprend pas encore.

Votre grève a été déclenchée sans préparation, c'est pour cela qu'elle a été vaincue, il eût fallu pour qu'elle eût chance de succès quelques semaines, quelques mois peut-être de propagande et d'éducation. »

Bidegaray, secrétaire général de la Fédération des cheminots, qui fut rappelé à ce poste après l'échec de la grève de mai, échec qu'il avait prévu et qui fit tout pour éviter un désastre, vint également préciser les responsabilités dans ce mouvement et laver la C. G. T. des accusations de la minorité. Il souffre de ce que cette grève lancée à la légère ait fait des milliers et des milliers de victimes; il déclare vouloir faire tout pour re-

donner aux familles des victimes la situation qu'elles ont perdue.

Les discours de Dumoulin et de Jouhaux firent une très grande impression. Point par point ils défendirent leur gestion et constatèrent qu'aucune accusation précise n'avait été apportée à la tribune. Le congrès leur donna raison en adoptant le rapport moral par 1482 voix contre 691 et 52 abstentions.

La deuxième question importante, l'orientation syndicale, ne fut pas discutée avec moins de vigueur. C'étaient, sous une forme différente, les mêmes attaques et les mêmes questions qui surgirent.

Les orateurs de la majorité veulent avant tout conserver leur indépendance de tout parti politique. La minorité recommande chaudement l'adhésion à « l'Internationale syndicale de Moscou, qui, selon Mayou, un instituteur révoqué, secrétaire de l'Union des Bouches-du-Rhône, diffère de la Troisième internationale qui, elle, est politique. Pour lui, les différents entre syndicalistes réformistes et syndicalistes révolutionnaires ne pourront être dénoués que par la violence. « La révolution, ce n'est pas des phrases, c'est une bataille de ... rues! »

Un autre instituteur révoqué, le camarade Frossard, secrétaire du Parti socialiste français, mais qui représente au congrès un syndicat métallurgiste du Jura, vint également soutenir la thèse minoritaire. Pour lui, il n'y a pas collaboration de classe lorsque les représentants d'une organisation, mandatée par elle, vont discuter dans des conditions d'égalité absolue avec le patronat. Si c'était cela, toute revendication immédiate serait impossible. Il y a collaboration, « lorsque, d'une manière permanente et systématique, le mouvement ouvrier établit des rapports avec le patronat et le gouvernement ». Toutefois, il admet que si au lendemain de la prise du pouvoir, le prolétariat français n'était pas capable de faire des concessions indispensables, il saboterait la révolution qu'il aurait faite. Lui aussi est pour l'autonomie du mouvement syndical, il l'a soutenue dans les négociations avec le comité exécutif à Moscou. La prise de possession du pouvoir dans un pays comme la France « ne se conçoit que par l'accord réalisé sur des bases d'égalité entre la C. G. T. et le Parti ». Après avoir exposé comment naquit l'Internationale syndicale russe et comparé la révolution russe à la révolution française, il ajouta: « Je ne suis pas de ceux qui peuvent se réjouir en envisageant l'hypothèse où, dans une conflagration révolutionnaire, les militants pourraient être jetés les uns contre les autres. Cependant je dois rappeler que c'est, hélas! le destin tragique des révolutions que les oppositions de tendance entre hommes d'égale bonne foi et de même idéal ne peuvent souvent se résoudre que par le meurtre réciproque! » Paroles effrayantes qui démontrent jusqu'à quel point le fanatisme s'est emparé de certains esprits. Qu'en penserait Jaurès?

C'est Merrheim qui succède à Frossard; durant plus de deux heures il va, admirablement documenté, répondre à la minorité. Rappelant la lettre adressée aux ouvriers américains, où Lénine disait: « J'ai misé sur la révolution mondiale; si elle ne se fait pas, la révolution russe ne peut pas triompher. » Merrheim ajoute: « C'est parce qu'il a misé sur la révolution sociale mondiale que Lénine a déchaîné cette campagne injurieuse et calomnieuse qui a divisé les travailleurs organisés et brisé l'unité ouvrière dans tous les pays. » Plus que jamais l'unité était nécessaire pour défendre efficacement la révolution russe; les responsables de notre impuissance, ce sont ceux qui ne cessent de nous attaquer et de nous calomnier. Dans son organe corporatif, il a établi le crime commis par le gouvernement français contre le blocus de la Russie, il lança un questionnaire

aux 410 syndicats de métallurgistes, leur demandant ce qu'ils pouvaient faire en faveur de la révolution russe. 72 répondirent, dont 25 seulement étaient pour entreprendre une action. Dans certaines régions, connues par le révolutionnarisme des ouvriers, des armes de tous genres s'y fabriquent pour la Pologne, et les militants sont impuissants à les empêcher. Si au lieu de calomnier on avait créé de la confiance, nous ne serions pas impuissants pour défendre la révolution russe. « Nous nous trouvons à nouveau dans cette atmosphère d'immoralité et de démagogie qui me firent tant souffrir lorsque je vins à Paris rejoindre mon poste de secrétaire de la Fédération de la métallurgie que l'on m'avait imposé! »

Point par point, il fait le procès de la doctrine de Lénine qui est toujours: diviser, diviser. Tous ces arguments sont appuyés de documents irréfutables. Tout serait à citer dans son admirable discours, mais le cadre de ce journal ne nous le permet malheureusement pas.

Puis Jouhaux, intervenant une dernière fois, expose en un discours vibrant la doctrine syndicaliste française et donne lecture de la motion présentée par le bureau confédéral qui est adoptée par 1479 voix contre 602. Une troisième motion réunit 44 voix, et les abstentions sont au nombre de 83.

La motion adoptée confirme les précédentes d'Amiens et de Lyon. Elle affirme la valeur révolutionnaire des conquêtes quotidiennes qui améliorent la vie des travailleurs et les libèrent partiellement de l'insécurité de la servitude. Elle reconnaît le conseil économique du travail, créé par la C. G. T., proclame l'urgence de la nationalisation des industries essentielles et des moyens d'échange. Elle accorde sa confiance à l'Union syndicale internationale et lui demande de provoquer une action d'ensemble pour la transformation sociale et lui signale que la période révolutionnaire que traverse le monde du travail est des plus propices à l'agitation et à l'action de cette nature. Elle accorde au Bureau international du travail le mérite fondamental d'être un moyen d'appliquer aux colonies et petits pays des législations de protection ouvrière imposées par les organisations syndicales dans les pays plus industriellement développés. Elle traduit son indignation à l'égard du gouvernement français, instrument servile de la réaction mondiale, et affirme à la Russie révolutionnaire sa complète solidarité.

Ce congrès aura un retentissement considérable, non seulement en France, mais aussi à l'étranger. Il marque la ferme volonté de la grande majorité du prolétariat français organisé de marcher dans la voie des réalisations pratiques, qui, plus que des phrases creuses lui apporteront un jour la libération économique.



Economie publique

L'impôt sur les bénéfices de guerre. Se basant sur les pouvoirs illimités dont il est investi, le Conseil fédéral a réduit pour 1920 le taux de l'impôt sur les bénéfices de guerre de 35 à 20 %, le montant libéré de l'imposition est augmenté de 6 à 8 %; il décida en outre de supprimer la majoration de 20 % en faveur du fonds d'assistance aux chômeurs, sous le prétexte que ce fonds a atteint la somme de 100 millions de francs.

Cette décision est, il est vrai, dans l'intérêt des profiteurs de la guerre et d'après-guerre, mais nullement dans celui de la population ouvrière.

Si, par hasard, on estime qu'il n'est plus nécessaire de renforcer le fonds de l'assistance-chômage, on devrait

tout au moins prendre des mesures pour que ce fonds ne soit pas détourné de son but essentiel, pour subventionner des constructions de logements. D'autre part, l'occasion aurait été bonne, au moment de la nouvelle réglementation des impôts de guerre, pour remplacer la majoration en faveur du fonds d'assistance-chômage en une majoration pour le subventionnement de constructions de maisons. La situation à cet égard devient de plus en plus scandaleuse.

Mais, au lieu de cela, une commission d'experts examine depuis six mois un plan tendant à faire payer aux patrons des cotisations pour le développement de nouvelles constructions de logements, sans arriver à un résultat pratique, pour la simple raison que personne ne veut payer et enfin, si finalement une «entente» est obtenue, on constatera que les contributions sont si minimes et leur perception si difficile que le résultat pratique sera nul et couvrira à peine les frais occasionnés. C'est ce qu'on appelle une politique d'imposition «large» et «généreuse».

* * *

La statistique du commerce pour le deuxième trimestre 1920 vient de paraître. Le tableau ci-dessous renseigne sur le développement de l'importation et de l'exportation depuis 1913.

Année	Ier trimestre	II ^{me} trimestre	III ^{me} trimestre	IV ^{me} trimestre	Total de l'année
	en millions de francs				
A. Importation.					
1913	480	464	472	504	1920
1914	456	455	257	310	1478
1915	419	466	428	367	1680
1916	535	619	628	597	2379
1917	602	710	545	548	2405
1918	510	593	779	520	2402
1919	579	962	995	997	3533
1920	1050	1095	—	—	—
B. Exportation.					
1913	324	340	347	365	1376
1914	346	353	206	282	1187
1915	332	376	458	504	1670
1916	507	552	630	759	2448
1917	549	679	531	564	2323
1918	568	443	432	520	1963
1919	461	743	1069	1015	3298
1920	866	899	—	—	—

Ces chiffres font ressortir le développement extraordinaire du commerce extérieur de la Suisse. L'augmentation inaccoutumée de ces derniers temps provient de la forte importation de boissons, engrais, semences, bois, matières minérales, argile, grès, verres, fer, plomb, zinc, aluminium, métaux précieux, machines, véhicules, instruments et appareils. L'augmentation de l'exportation concerne surtout des produits alimentaires de provenance animale, cuirs et peaux, papier, carton et cartonnage, coton, soie, laine, paille, chanvre, jute, matières minérales, argile, fer, cuivre, zinc, machines, couleurs, graisses et huiles.

L'exportation des montres reste stationnaire en quantité et augmente en valeur. L'importation de denrées alimentaires reste assez normale.

Le tableau suivant donne un aperçu de l'importation en denrées alimentaires.